



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/12

Chapitre 7.5 Subventions

Objet : Demande de subvention relative à la zone humide du Liou (espace naturel sensible)

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 4 mars 2026

Date de convocation : 12
février 2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 15

(22 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 22

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Agnès
PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER,
Victor BERENGUEL, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN,
Bruno PARIS, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Ginette MOSTACHI
(pouvoir donné à M. VIOSSAT)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Xavier CONTAL (département 05)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle rapidement à l'assemblée l'intérêt environnemental majeur de la queue de retenue de Serre-Ponçon qui se caractérise par une richesse floristique et faunistique assez exceptionnelle, en présentant ainsi certaines espèces patrimoniales uniques sur le département. Plus largement, le secteur de la queue de retenue du lac de Serre-Ponçon constitue une halte migratoire et un site d'hivernage important pour de nombreux oiseaux migrateurs (limicoles, anatidés...). Le Président rappelle qu'afin d'être plus lisible au plan départemental, la zone du Liou a fait l'objet, compte tenu de sa valeur environnementale, d'une inscription au titre des Espaces Naturels Sensibles par le Département des Hautes-Alpes en 2015.

Le Président rappelle que la première tranche de travaux dédiée au programme de valorisation de cette zone humide (sentier découverte sur pilotis, poste d'observation avifaune et panneaux d'interprétation) s'est inscrit dans le cadre d'une opération collaborative portée par le CEN Savoie et cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional autour de la problématique de développement et de valorisation des cinq grands espaces lacustres alpins (lac Léman, lac du Bourget, lac d'Annecy, lac de Serre-Ponçon, lac de Sainte Croix).

Après la deuxième tranche de travaux engagée en 2018 visant à finaliser les aménagements complémentaires qui, pour l'essentiel, portaient sur la requalification de l'entrée du site, la matérialisation des places de véhicules et la mise à disposition de rack à vélo. La pose d'un compteur de personnes est également intervenue, afin de quantifier le flux de visiteurs empruntant le sentier découverte. Le développement de l'application numérique de découverte immersive de la faune et de la flore du site est aujourd'hui un outil de valorisation et de promotion qui rassemble chaque mois de nombreux visiteurs.

Aujourd'hui, le parking d'accueil du site souffre d'une dégradation importante du fait du compactage du terrain naturel par les véhicules et son creusement par le ruissellement des eaux superficielles. A cette fin, l'étude de valorisation des bois flottés a démontré l'intérêt de considérer les bois broyés comme matériaux d'aménagements paysagers notamment utilisable dans le cadre de chantier de requalification de voirie pour les rendre perméable et faciliter l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Aussi, le Président propose



d'expérimenter la remise en état du parking du Liou par décolmatage du terrain et application d'une couche de finition de broyat issu directement des bois flottés de la retenue traités après les crues de 2023 et 2024. Si cette perspective permet de valoriser une ressource locale, elle offre également une vitrine intéressante pour les projets de requalification des parkings inscrits au plan de résilience ou encore des futures voies vertes intercommunales.

Par ailleurs, la caméra placée sur le poste d'observation avifaune permettant aux visiteurs du hall d'accueil de la Capitainerie de prendre connaissance de ce secteur unique de la retenue est aujourd'hui hors d'usage. Frappé par la foudre, son équipement nécessite le changement du dôme de la caméra et de sa source d'énergie (batterie/panneau solaire).

Enfin, dans le cadre de la labellisation « Territoire durable, une cop d'avance » délivrée en 2025 par la Région Sud, l'ADEME et l'ARBE au Syndicat mixte, le Président propose d'organiser une demi-journée de sensibilisation ouverte au public et aux élus afin de faire connaître le site et de promouvoir le rôle et l'intérêt de ces milieux particuliers pour la préservation des écosystèmes aquatiques.

Aussi, afin de mener à bien ce troisième programme, le Président propose de solliciter le concours financier du Département des Hautes-Alpes au titre de la taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles (TAENS) et de l'agence de l'eau compte tenu de son rôle et de son implication vis-à-vis de la préservation des zones humides.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

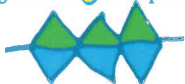
VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération CP/22 09 2015 - 5081 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 22 septembre 2015 approuvant l'inscription de la zone humide du Liou au schéma départemental des espaces naturels sensibles,
- La délibération n°2020/02 du conseil syndical en date du 31 janvier 2020 actant le programme de travaux complémentaires nécessaire à la requalification de l'entrée du site,

CONSIDERANT :

- Que chacun s'accorde sur l'intérêt de préserver et de valoriser la zone du Liou à travers un projet partagé ;
- Que le Conseil départemental incite les porteurs de projet à déposer des dossiers d'inscription de leur espace naturel au titre des ENS, afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet ;
- Les aménagements réalisés dans le cadre du POIA « Grands Lacs Alpains » en 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 4 mars 2026 :



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération, le contenu du projet tel qu'exposé par le Président et son plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous :

Recettes		Dépenses (€ HT)	
Conseil départemental des Hautes-Alpes (TAENS, 45%)	21 825,00 €	<u>Postes de dépense :</u>	
Agence de l'eau RMC (35%) (soit 40% des postes 1 et 3)	16 975,00 €	1. Requalification du parking :	
Autofinancement (20%) S.M.A.D.E.S.E.P.	9 700,00 €	- Décolmatage et drainage	12 000,00€
		- Essai revêtement bois flottés	10 000,00€
		- Bande de roulement centrale	15 000,00€
		- Mobiliers et signalétique	5 000,00€
		2. Réparation de la caméra d'observation du poste avifaune	5 000,00€
		3. Organisation d'une journée de sensibilisation « zone humide »	1 500,00 €
		- support de communication	
Total	48 500,00 €	Total	48 500,00 €

- **AUTORISE** le Président à solliciter les concours financiers correspondants auprès du Département des Hautes-Alpes et de l'agence de l'eau RMC et à conduire toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président

Victor BERENGUEL

